



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Sous-préfecture
de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement
et du développement durable
Affaire suivie par O. Linden
Tél : 01 30 61 34 35
odile.linden@yvelines.gouv.fr

Saint-Germain-en-Laye, le **8 AVR. 2020**

Commission de suivi de site
du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières-sous-Poissy
Vendredi 8 novembre 2019

Participaient, sous la présidence de Stéphane Grauvogel, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

ADMINISTRATION

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Energie et de l'Environnement

- Henri Kaltembacher, Chef d'unité
- Cécile Castel, Adjointe au Chef d'unité
- Imed Majdi, inspecteur
- Laurent Bernard, inspecteur
- Louis Louche, SPI Val de Seine

Agence Régionale de Santé UD78

- Sophie Faber, ARS

Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye

- Bérengère Nicolas, secrétaire générale
- Odile Linden, adjointe au chef de bureau aménagement et développement durable

COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EPCI

CUGPSeO

- Rémy Filali Mouhim,

SIDRU

- Albert Bischerour,
- Isabelle Legros, IL Ingénierie

SIVATRU

- Ghislaine Senée,

Commune de Triel sur Seine

- Michel Poirot, adjoint au maire
- Jean-Pierre Marotte, adjoint au maire

RIVERAINS ET ASSOCIATIONS DE L'ENVIRONNEMENT

CAPESA et Comité de Sauvegarde de Chanteloup et Environs

- Monique Ory,
- Martine Cartier, CAPESA

Association les Amis de triel

- Philippe Paillet,
- Philippe Vallet,
- Gérard Denis,

Association Triel environnement

- Jean-Pierre Houlemare,

Association Environnement val de Seine

- Jacqueline Michard,

Association des propriétaires et exploitants agricoles

- Raymonde Morvan,
- Lionel Dupuis,

Yvelines environnement

- Pierre-Emile Renard,

EXPLOITANTS

LafargeHolcim Granulats

- Maxime Ross-Carre,

Triel Granulats

- Caroline Comte-Sfez,

Helyseo

- Eric Bailo,
- Boris Serpinsky,

Haropa-Ports de Paris

- Mariusz Wiecek,

GSM

- Thierry Hauchard,
- Vincent Ezratti,

EMTA

- Thierry Villerio,
- Franck Choplin,

SIAAP Seine Grésillons

- Emeric Labedan,
- Diallo Madani,

SALARIES DES ICPE

LafargeHolcim Granulats

- Reynald Lechef,

Helyseo

- Isabelle de Jaeger,

SIAAP Seine Grésillons

- Sabine Remars,

PERSONALITES QUALIFIEES

EPAMSA

- Denis Courtot,

EPFIF

- Thomas Lacaze,

Le Sous-préfet remercie les membres de la commission ainsi que les participants pour leur présence à cette commission de suivi de site (CSS) du bassin industriel de Triel-sur-Seine/ Carrières-sous-Poissy.

L'ordre du jour portera dans un premier temps sur la désignation des membres du Bureau de la commission qui fait suite au renouvellement de la composition de la CSS par arrêté du 28 juin 2019.

Dans un second temps sur le bilan de l'inspection des installations classées de la DRIEE, suivi des présentations d'EMTA, de GSM et LafargeHolcim Granulats et d'Helyseo.

Enfin, le SIAAP Seine Grésillons interviendra sur l'origine d'odeurs nauséabondes ressenties par les riverains et fera également un point sur l'activité du site à la suite de l'incendie du bâtiment de clarifloculation sur l'usine Seine Aval.

I. Désignation des membres du bureau

Le quorum étant atteint par 20 membres sur 34 ; sont désignés membres du bureau de la CSS, par les membres du collège auquel ils appartiennent :

- M. Henri Kaltembacher : collège de l'Administration
- M. Frédéric Spangenberg : collège des collectivités territoriales et EPCI
- Mme Monique Ory : collège des riverains et associations de l'environnement
- M. Thierry Hauchard : collège des exploitants
- Mme Sabine Remars : collège des salariés des ICPE

II. Bilan de l'inspection des Installations Classées de la DRIEE

Mme Castel explique que les visites de la DRIEE sont fixées selon le classement des établissements.

Ainsi, pour la CSS du bassin industriel de Triel sur Seine / Carrières sous Poissy :

- seul Helyseo est un établissement classé prioritaire, nécessitant une visite approfondie par an ;
- il n'y a pas d'établissement « à enjeux » nécessitant une visite approfondie ou courante tous les 3 ans ;
- EMTA est un établissement « sensible » nécessitant une visite approfondie ou courante tous les 3 ans ;
- les autres établissements (Lafarge Granulats, Triel Granulats, Generis, GSM et le SIAAP Seine Grésillons) relèvent du régime de l'autorisation, nécessitant une visite approfondie ou courante tous les 7 ans.

Questions diverses :

1. Quelle est la procédure en cas de non conformité récurrente ?

En situation de non conformité répétée, un système d'astreinte est mis en place, dont le montant est fixé en fonction des travaux à réaliser, allant d'une dizaine à une centaine d'euros par jour.

2. Quel est l'avancement du projet de Port de Triel ?

Il y a eu un jugement en première instance, pour lequel l'État a fait appel. Nous sommes en attente de la décision.

III. EMTA : bilan d'activité et projets de réaménagement

Questions diverses :

1. Le captage de gaz est-il efficace à 100 %, une torchère suffit-elle sur le site ?

Aucune captation diffuse n'a été relevée sur le site, la production de gaz, en baisse depuis 2007, est désormais en forte décroissance et la torchère suffit à son élimination.

2. Quel sera l'aménagement futur du site ?

Le projet de réaménagement a pour objet, d'une part la mise en sécurité du site, et d'autre part, l'amélioration de l'entrée de ville.

En entrée de ville, des merlons seront placés afin d'empêcher les éventuelles intrusions.

Une partie sera plane et la partie parc / promenade sera plus vallonnée.

Il est précisé que le site EMTA n'inclut pas l'étang Cousin.

Dans son projet de réaménagement, EMTA prend en compte l'élargissement de la route départementale.

3. Les analyses d'EMTA ont-elles révélé un impact lié à l'incident du SIAAP ?

Aucun pic n'a été mesuré dans les analyses effectuées.

Les données pourront être communiquées.

M. Labedan ajoute qu'à la suite de l'incendie du bâtiment de clarifloculation du SIAAP Seine Aval, le SIAAP a procédé, en complément de son dispositif installé à demeure en Seine, à des mesures qui n'ont révélé qu'un impact sur l'oxygène dissout du fait de la conjugaison de facteurs (charge rejetée, température très haute et débit très bas de la Seine particulièrement fragile) qui a provoqué la mortalité piscicole début juillet. Les actions immédiates engagées ont permis un retour dans les 48h à des conditions propices au développement piscicole.

IV. GSM et LafargeHolcim Granulats : bilan d'activité des carrières exploitées

L'exploitation de la carrière a été autorisée de manière conjointe et solidaire pour les deux sociétés.

1. Les analyses de l'eau sont-elles communiquées à l'ARS ?

Les résultats des analyses sont adressés à la DRIEE mais pas à l'ARS.

2. Comment se fera la remise en état du site ?

La remise en état de la carrière a été décidée conformément à la volonté d'utilisation du territoire, à savoir une zone d'activité.

Il est toutefois possible de faire évoluer l'aménagement.

3. L'extraction est de 515 000 m³ ; quelle quantité de matériaux sera extraite à la fin de l'exploitation ?

Le gisement est de 1 500 000 m³.

4. Les remblais ne sont pas recouverts d'une couche de terre végétale, cela favoriserait pourtant le développement d'une biologie naturelle pour l'avenir.

La terre végétale de la carrière est impactée par les épandages passés des eaux usées de la Ville de Paris. Cet horizon fait l'objet de mesures de gestion durant l'exploitation de la carrière avec un confinement sous des remblais inertes d'apport extérieur. C'est dans le cadre de l'aménagement après-carrière de la ZAC, que l'apport de terre végétale pourra être entrepris aux bons endroits lorsque ceux-ci seront suffisamment définis.

5. Une zone est toujours en eau, de quoi s'agit-il ?
Une conduite de gaz figure dans le dossier, est-elle prise en compte ?

La zone identifiée en eau est le bassin de décantation, qui à terme, sera réaménagé et comblé. Le site se situe en zone blanche du PPRI, il n'y a pas de risque d'inondation. Quant à la conduite de gaz elle n'est pas située sur l'emprise de l'exploitation.

V. HELYSEO : bilan d'activité de l'usine Azalys

1. Comment les REFIOM sont-ils stabilisés ?

Ils sont liés avec du ciment.

2. Comment est utilisée la vapeur d'eau produite ?

Pour valoriser la vapeur d'eau il est envisagé la création d'un petit réseau de chaleur. Par ce biais, il serait possible d'alimenter de 50 à 70 ha de serres hors-sol à une température de 50 °C. Cette température, idéale pour des serres, est insuffisante pour envisager de chauffer tout un quartier.

L'emplacement de ces serres n'est pas encore défini.

3. Quelle sera la prise en charge de la plaine de Chanteloup, un groupement d'intérêt économique était mentionné ?

Cette prise en charge passera par un processus collaboratif pour la gestion de la plaine sur la problématique des déchets sauvages.

L'État, le CD78 et la CUGPSeO ont lancé une étude complète pour le devenir de la boucle.

Par ailleurs des comités de pilotage coprésidés par le Préfet des Yvelines et le Président de la CUGPSeO ont été organisés.

4. Quelles sont les derniers éléments d'information sur la trame verte et bleue ?

Cette trame existe depuis longtemps, elle permet de relier le parc du peuple de l'herbe à l'Hautil par les bords de Seine.

Cette boucle ne sera pas bâtie au sens de nouveau quartier, il s'agira d'une promenade alliant biodiversité et intérêt écologique.

VI. SIAAP Seine Grésillons : origine d'odeurs nauséabondes ressenties par les riverains - point sur l'activité du site à la suite de l'incendie sur l'usine Seine Aval.

Le document présenté en séance par le SIAAP est joint en annexe.

1. En cas de production excessive de méthane, des lâchers sont-ils réalisés ?

Il convient d'abord de resituer l'installation évoquée : il s'agit des stockeurs de boues post-digestion. La production de Biogaz de l'usine qui est valorisée en chaleur et en électricité a donc déjà été réalisée en amont des ouvrages dont on parle. Ici, l'objectif n'est donc plus de méthaniser, mais au contraire, d'homogénéiser les boues et de stopper la digestion résiduelle. Un excès de méthane contenu dans le ciel gazeux de l'ouvrage normalement envoyé sur des unités de traitement d'air, peut conduire, uniquement pour des raisons de sécurité, à réaliser des mises à l'atmosphère. Il est toutefois précisé qu'il s'agit d'un air composé à moins de 20 % de méthane et non de méthane pur. Ces lâchers sont limités au maximum et sont comptabilisés.

2. L'usine du SIAAP Seine Grésillons a-t-elle été redimensionnée après l'incident de juillet sur l'usine Seine Aval ?

Les effluents que Seine aval n'a pas été en capacité de traiter ont été répartis sur l'ensemble des usines du SIAAP, dont Seine Grésillons. Il est précisé qu'il n'y a pas eu de modification de l'usine Seine Grésillons, elle a traité un volume compatible avec sa capacité.

Il est d'ailleurs important de redire que la qualité de l'effluent rejeté après traitement est restée conforme aux normes de l'arrêté d'autorisation.

Par cette gestion, le SIAAP a donc pu juguler l'impact milieu de cet incident.

3. Un riverain a fait réaliser une étude bactériologique de l'eau de la Seine, les résultats peuvent être inquiétants d'autant que cette eau sert à l'irrigation de cultures maraîchères.

L'État se préoccupe de la situation de la Seine et s'en préoccupait d'ailleurs avant l'incident.

Avant l'incendie la qualité de l'eau ne permettait pas la baignade.

En outre, la limite de l'eau de baignade ne correspond pas à une utilisation de l'eau pour l'irrigation de cultures destinées à l'alimentation humaine.

La DRIAAF a mené une campagne d'information auprès des agriculteurs.

Il y a eu une augmentation de la pollution pendant les deux jours qui ont suivi l'incendie, puis la qualité de l'eau est revenue au niveau précédant l'incendie. Il est rappelé que l'eau de la Seine ne peut pas être utilisée pour l'irrigation.

4. Un agriculteur de Triel-sur-Seine pompe l'eau de la Seine. Il le fait en accord avec VNF et paie une redevance.

Les services ont constaté que 20 agriculteurs non déclarés utilisent l'eau de la Seine. Ce sont les services de la DRIAAF et de la DDT qui sont en compétence sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close.

Le Sous-préfet
de Saint-Germain-en-Laye,

Stéphane GRAUVOGEL